

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 252 Subventions (7.500 euros) à trois associations du 9e dans le cadre de l'action culturelle locale.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations 9e Histoire, Paris Mozart Orchestra et Arkenciel Compagnie (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

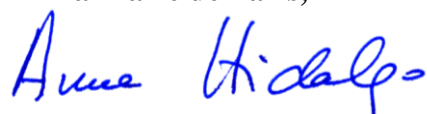
Article 1 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association 9e Histoire, 6 rue Drouot (9e), au titre de ses activités en 2018. Simpa 19213 ; 2018-06405

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Paris Mozart Orchestra, 28 place Saint-Georges (9e), au titre de ses activités 2018. Simpa 182053 ; 2018-07417

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Arkenciel Compagnie, 15 passage Ramey (18e), au titre de ses activités 2018. Simpa 18335 ; 2018-07237

Article 4 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 7.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 à la rubrique 3112, chapitre 65, nature 65748

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO